PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. BOULAY, Maire.

Présents : M. BOULAY, Mme BELLANGER, M. BRAULT, M. CAUCHOIS, M. COUSIN, Mme FORET, M. FRICOT, M. GAUDREE, Mme GAUTIER, M GUITER, M. HULOT, Mme JARDIN, Mme JOHAN, M. JOUET, Mme MEZIERE, Mme MOREAU Marie-Françoise, Mme MOREAU Vanessa, M. POULAIN, Mme SUREAU, Mme TAUNAIS, Conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M GERBOUIN a donné pouvoir à M. BOULAY, M. GANDON a donné pouvoir à Mme SUREAU
Absente : Mme LESAGE

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Monsieur Jean-Marc POULAIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation du procès-verbal du 3 mars 2022 :

Le procès-verbal a été validé à l'unanimité.

Validation d'ajouts à l'ordre du jour :

- **Compte rendu de la commission urbanisme et environnement du 23 mars 2022**
- **Changement d'opérateur de transmission pour les actes réglementaires et budgétaires**
- **Bâtiment et terrain Communal à vendre sis Boulevard du Providence ~~et terrain~~.**

DECISIONS DU MAIRE

N°2022-018 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur une propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, allée des Chênes, n°46, cadastrée section AC n°591.

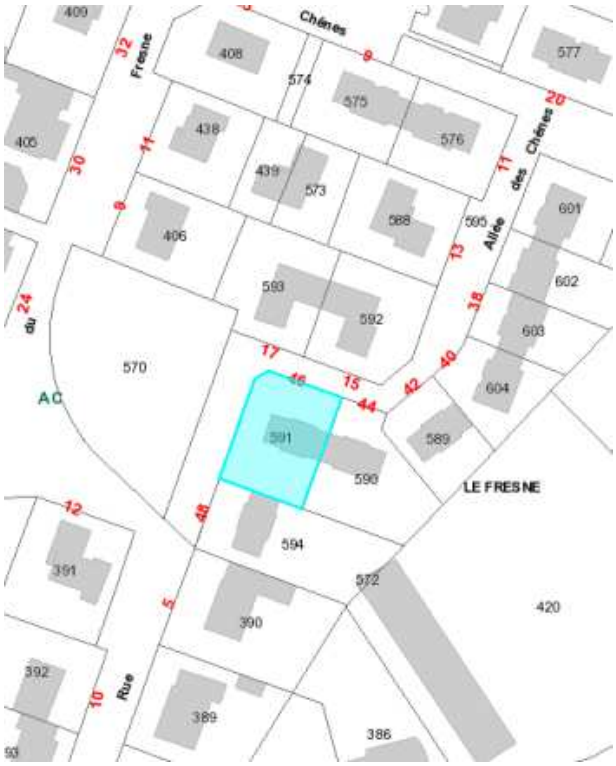

N°2022-019 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur une propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue de la Gare, n°51, cadastrée section AH n°226.

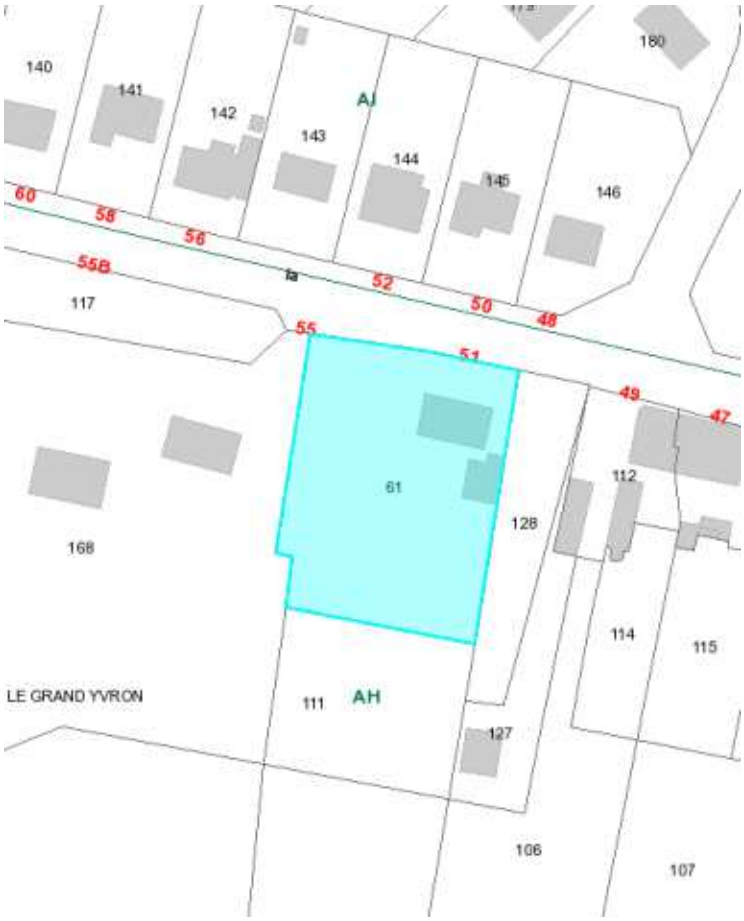

N°2022-020 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur une propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue du Lavoir, n°16, cadastrée section AE n°525.

N°2022-021 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur une propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue des Quatre Vents, n°12, cadastrée section A n°545.

N°2022-022 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur des propriétés sises à MESLAY-DU-MAINE, rue des Cèdres, cadastrées section AB n°181-182-183.

ADMINISTRATION GENERALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Compte rendu de la commission du 17 mars 2022

Présents : M BOULAY, M CAUCHOIS, Mme JARDIN, M GAUDRÉE, M GUITER, Mme MOREAU Vanessa, M BRAULT, Mme SUREAU, Mme JARDIN (arrivée à 20h20)

Excusées Mme GAUTIER Mme MOREAU Marie-Françoise

Assistaient également : Mme CHAUVEAU, Secrétaire Générale, Benoit GASSIOT, Comptable

La présentation de la commission est annexée à l'ordre du jour.

→ **Comptes administratifs et comptes de gestion 2021 :**

Monsieur Christian BOULAY quitte la salle du conseil, Madame Marie-Françoise MOREAU prend la présidence de la séance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les comptes administratifs de l'année 2021 des budgets : général, salle socioculturelle, lotissement du Moulin à Vent, ZAC du Moulin à Vent, lotissement des Néfliers.

Monsieur BOULAY reprend la présidence de la réunion de conseil municipal

Les comptes de gestion 2021, établis par le receveur municipal, trésorière de la commune de MESLAY DU MAINE pour les budgets ci-après nous ont été transmis. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité les comptes de gestion 2021 des budgets suivants :

- budget principal de la commune
- budget salle socioculturelle
- budget lotissement du Moulin à Vent
- budget ZAC du Moulin à Vent
- budget lotissement des Néfliers.

:

	COMPTES ADMINISTRATIFS 2021					
	DEPENSES		RECETTES		RESULTATS CLOTURE 2021	
	Crédits ouverts	Réalisés	Crédits ouverts	Réalisés	Excédents	Déficits
Budget Général						
Section d'Investissement	3 239 534,97 €	839 959,79 €	3 239 534,97 €	1 289 207,35 €	449 247,56 €	
Section de Fonctionnement	3 287 850,66 €	2 882 744,60 €	3 287 850,66 €	3 643 603,62 €	760 859,02 €	
Total budget général	**6 527 385,63 €**	**3 722 704,39 €**	**6 527 385,63 €**	**4 932 810,97 €**		
Salle Socio-Culturelle						
Section d'Investissement	82 522,32 €	13 833,57 €	82 522,32 €	2 358,80 €		-11 474,77 €
Section de Fonctionnement	68 926,82 €	52 836,77 €	68 926,82 €	52 836,77 €		
Total salle socioculturelle	**151 449,14 €**	**66 670,34 €**	**151 449,14 €**	**55 195,57 €**		
Lotissement Moulin à Vent						
Section d'Investissement	180 411,67 €	0,00 €	180 411,67 €	0,00 €		
Section de Fonctionnement	47 816,09 €	0,00 €	47 816,09 €	0,00 €		
Total "Lotissement Moulin à Vent"	**228 227,76 €**	**0,00 €**	**228 227,76 €**	**0,00 €**		
ZAC Moulin à Vent						
Section d'Investissement	353 238,44 €	0,00 €	353 238,44 €	0,00 €		
Section de Fonctionnement	353 238,30 €	0,00 €	353 238,30 €	0,00 €		
Total "ZAC Moulin à Vent"	**706 476,74 €**	**0,00 €**	**706 476,74 €**	**0,00 €**		
Lotissement des Néfliers						
Section d'Investissement	1 249 911,98 €	370 887,21 €	1 249 911,98 €	480 674,85 €	109 787,64 €	
Section de Fonctionnement	1 075 916,42 €	574 912,31 €	1 075 916,42 €	618 064,55 €	43 152,24 €	
Total "Lotissement des Néfliers"	**2 325 828,40 €**	**945 799,52 €**	**2 325 828,40 €**	**1 098 739,40 €**		

- budget principal de la commune
- budget salle socioculturelle
- budget lotissement du Moulin à Vent
- budget ZAC du Moulin à Vent
- budget lotissement des Néfliers.

Mr Cauchois précise que :
- les charges de personnel sont importantes, elles représentent 61 % des dépenses de fonctionnement, elle se justifie par une offre de services conséquente.
-les recettes en 2021 sont d'une grande stabilité

L'année 2021 en terme d'investissement est en baisse par rapport à l'année 2020

Monsieur POULAIN indique que la ligne indemnité élus est passée de 58 000 € en 2019 à 78 000 € en 2021 soit +20000 euros/An, sur un mandat cela représentent 12 0000 euros.

Monsieur POULAIN fait part que les indemnités élus ont augmenté suite au passage de 4 à 6 adjoints et que selon lui ce n'est pas justifié puisque la commune à transférer des compétences (Eau et Assainissement) à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.
Mr POULAIN regrette que ce sujet déjà abordé lors de la commission Finances, n'apparait pas sur le compte rendu de la commission

Monsieur CAUCHOIS réexplique à nouveau que c'est une décision qui a été votée en Conseil Municipal, le nombre d'adjoints est un choix, et rappelle que les indemnités élus ont été revalorisées suite à la loi (ce qui représente 12 000€ pour la commune) et que l'adjoint supplémentaire coûte 8 000 € à la commune.

→ Affectation des résultats 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter comme suit les résultats 2021 :

	AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021						
	Excédent de fonctionnement 2021	Déficit de fonctionnement 2021	Excédent d'investissement 2021	Déficit d'investissement 2021	Affectation à l'investissement (1068)	Report en fonctionnement (002)	Report en investissement (001)
Budget Général	760 859,02 €		449 247,56 €		760 859,02 €		1 054 544,25 €
Salle socio-culturelle				11 474,77 €			-8 958,01 €
Lotissement du Moulin à vent							
ZAC du Moulin à vent							
Lotissement des nefliers	43 152,24 €		109 987,64 €			-71 089,33 €	-370 887,21 €

Budget Général
Excédent de fonctionnement : 760 859.02 €
Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 de la section d'investissement pour 760 859.02 €
Excédent d'investissement : 449 247.56 €
Report de l'excédent en section d'investissement : 1 054 544.25 €

Budget Salle socioculturelle
Déficit de fonctionnement de 0.00 €
Report du déficit en section de fonctionnement 0.00 €
Déficit d'investissement : 11 474.77 €
Report du déficit en section d'investissement : 8 958.01 €

Budget Lotissement du Moulin à Vent
Excédent de fonctionnement : 0.00 €
Report de l'excédent en section de fonctionnement : 0.00 €
Excédent d'investissement : 0.00 €
Report de l'excédent en section d'investissement : 0.00 €

Budget ZAC du Moulin à Vent
Excédent de fonctionnement de 0.00 €
Report de l'excédent en section de fonctionnement : 0.00 €
Déficit d'investissement : 0.00 €
Report du déficit en section d'investissement : 0.00 €

Budget Lotissement des Nefliers
Excédent de fonctionnement : 43 152.24 €
Report du déficit en section de fonctionnement: 71 089.33 €
Excédent d'investissement : 109 987.64 €
Report du déficit en section d'investissement : 370 887.21 €

→ Endettement

Le niveau d'endettement de la commune est à un niveau raisonnable.

Budget de la Commune

ANNUITES D'EMPRUNT	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2015	495 833,00 €	102 418,99 €	393 414,01 €	2 808 789,03 €
2016	451 458,92 €	90 521,63 €	360 937,29 €	2 415 375,02 €
2017	395 922,17 €	79 068,38 €	316 853,79 €	2 054 437,73 €
2018	340 721,68€	67 464,78€	273 256,90 €	1 737 352,35 €
2019	353 931,33€	65 131,50 €	288 799,83 €	2 064 095,45€
2020	359 704,21 €	56 510,42 €	303 193,79 €	2 075 295,62 €
2021	189 424,12€	45 965,23 €	143 458,89€	1 772 101,83 €
2022	188 015,71 €	41 925,00 €	146 090,71 €	1 628 642,94 €
2023	178 832,60 €	37 738,04 €	141 094,56 €	1 482 552,23 €
2024	159 767,41 €	34 106,82 €	125 660,95 €	1 341 457,67 €
2025	155 739,66 €	30 986,81 €	124 752,85 €	1 215 797 ,08 €
2026	155 084,51€	27 88,62€	127 275,89 €	1 091 044,23 €

SALLE SOCIOCULTURELLE

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2019	11 839,27 €	1 839,28 €	9 999,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2020	15 590,32 €	2 257,00 €	13 333,32 €	0,00 €	0,00 €	190 000,01 €
2021	15 427,65 €	2 094,33 €	13 333,32 €	0,00 €	0,00 €	176 666,69 €
2022	15 264,99 €	1 931,67 €	13 333,32 €	0,00 €	0,00 €	163 333,37 €
2023	15 102,32 €	1 769,00 €	13 333,32 €	0,00 €	0,00 €	150 000,05 €
2024	14 939,65 €	1 606,33 €	13 333,32 €	0,00 €	0,00 €	136 666,73 €
2025	14 776,99 €	1 443,67 €	13 333,32 €	0,00 €	0,00 €	123 333,41 €
2026	14 614,32 €	1 281,00 €	13 333,32 €	0,00 €	0,00 €	110 000,09 €

Monsieur POULAIN souhaite connaître l'avancée du dossier des communes conventionnées. Madame FORET informe la commission que ce dossier est en cours, qu'une rencontre individuelle avec les Maires a eu lieu dernièrement, et qu'une prochaine réunion va être programmée. Le but étant de faire évoluer les tarifs et que les communes participent au déficit de fonctionnement du service. Une comparaison a été faite avec les tarifs des ALSH du territoire, il s'avère que les tarifs appliqués à Meslay du Maine sont les moins élevés.

Monsieur GAUDRÉE demande si ces communes participent financièrement. M CAUCHOIS explique que celle-ci est marginale, en sachant que la moitié des enfants utilisateurs du service ne sont pas meslinois.

Monsieur CAUCHOIS précise aussi que 10 % des enfants viennent des autres communes (hors communes conventionnées).

Monsieur POULAIN explique que Meslay-du-Maine est la première commune à avoir eu une politique « famille », afin d'attirer des jeunes ménages avec enfants. Si la commune n'avait pas été acteur à l'époque, la commune n'aurait peut-être pas ce service.

Monsieur CAUCHOIS informe qu'à la création de ce service, 80 % des enfants utilisateurs étaient meslinois, et qu'actuellement ils ne représentent plus que 46 %. Les jeunes s'installent sur les communes avoisinantes.

→ **Taux d'imposition directe 2022**

Pour rappel, les taux actuels sont les suivants :

Impôts	Taux 2021
Taxe sur le foncier bâti	49.89 % *
Taxe sur le foncier non bâti	39,62%

Suite à une réforme, le taux de la taxe d'habitation n'est plus voté. La taxe du foncier bâti est augmentée du taux départemental pour compenser en partie la taxe d'habitation

(*) taux communal : 30.03 % + taux départemental : 19.86 %

Après de nombreux échanges, la commission souhaite mettre en place à l'avenir une politique de défiscalisation pour attirer les primo-accédants et les jeunes ménages avec enfants.

La commission réunie le 17 mars 2022 propose le maintien des taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir ces taux pour l'année 2022.

Budgets primitifs 2022 :

	DÉPENSES	RECETTES
BUDGET GÉNÉRAL		
Section de fonctionnement	**3 264 214,14 €**	**3 264 214,14 €**
Section d'investissement	**3 574 373,10 €**	**3 574 373,10 €**
TOTAL BUDGET GÉNÉRAL	**6 838 587,24 €**	**6 838 587,24 €**
SALLE SOCIOCULTURELLE		
Section de fonctionnement	**71 142,62 €**	**71 142,62 €**
Section d'investissement	**417 202,50 €**	**417 202,50 €**
TOTAL BUDGET SALLE SOCIOCULTURELLE	**488 345,12 €**	**488 345,12 €**
LOTISSEMENT "LE MOULIN A VENT"		
Section de fonctionnement	**47 821,09 €**	**47 821,09 €**
Section d'investissement	**180 411,67 €**	**180 411,67 €**
TOTAL BUDGET LOTISSEMENT "LE MOULIN A VENT"	**228 232,76 €**	**228 232,76 €**
ZAC MOULIN A VENT		
Section de fonctionnement	**353 238,30 €**	**353 238,30 €**
Section d'investissement	**353 238,44 €**	**353 238,44 €**
TOTAL BUDGET ZAC MOULIN A VENT	**706 476,74 €**	**706 476,74 €**
Lotissement des Néfliers		
Section de fonctionnement	**872 186,67 €**	**872 186,67 €**
Section d'investissement	**992 577,71 €**	**992 577,71 €**
TOTAL BUDGET LOTISSEMENT NEFLIERS	**1 864 764,38 €**	**1 864 764,38 €**
TOTAL GÉNÉRAL	**10 126 406,24 €**	**10 126 406,24 €**

Monsieur CAUCHOIS précise au Conseil Municipal que la revalorisation du point d'indice n'a pas été prise en compte dans les charges de personnel, selon la décision du gouvernement, une décision modificative sera sans doute nécessaire.

En ce qui concerne les travaux de voirie Madame TAUNAIS demande si un financement est prévu pour améliorer l'entrée Est de Meslay avenue de Sablé.

M. BOULAY répond que seule la liaison douce sera réalisée ainsi que des travaux du réseau d'eau et d'assainissement.

Budget Salle socioculturelle

Afin de signifier l'engagement de la commune une étude est prévue ainsi que la rénovation thermique de la salle + une enveloppe budgétaire pour la mise aux normes et la modernisation de la salle (budget 1,5 million voir un peu plus) sans compter les surcoûts liés à la crise

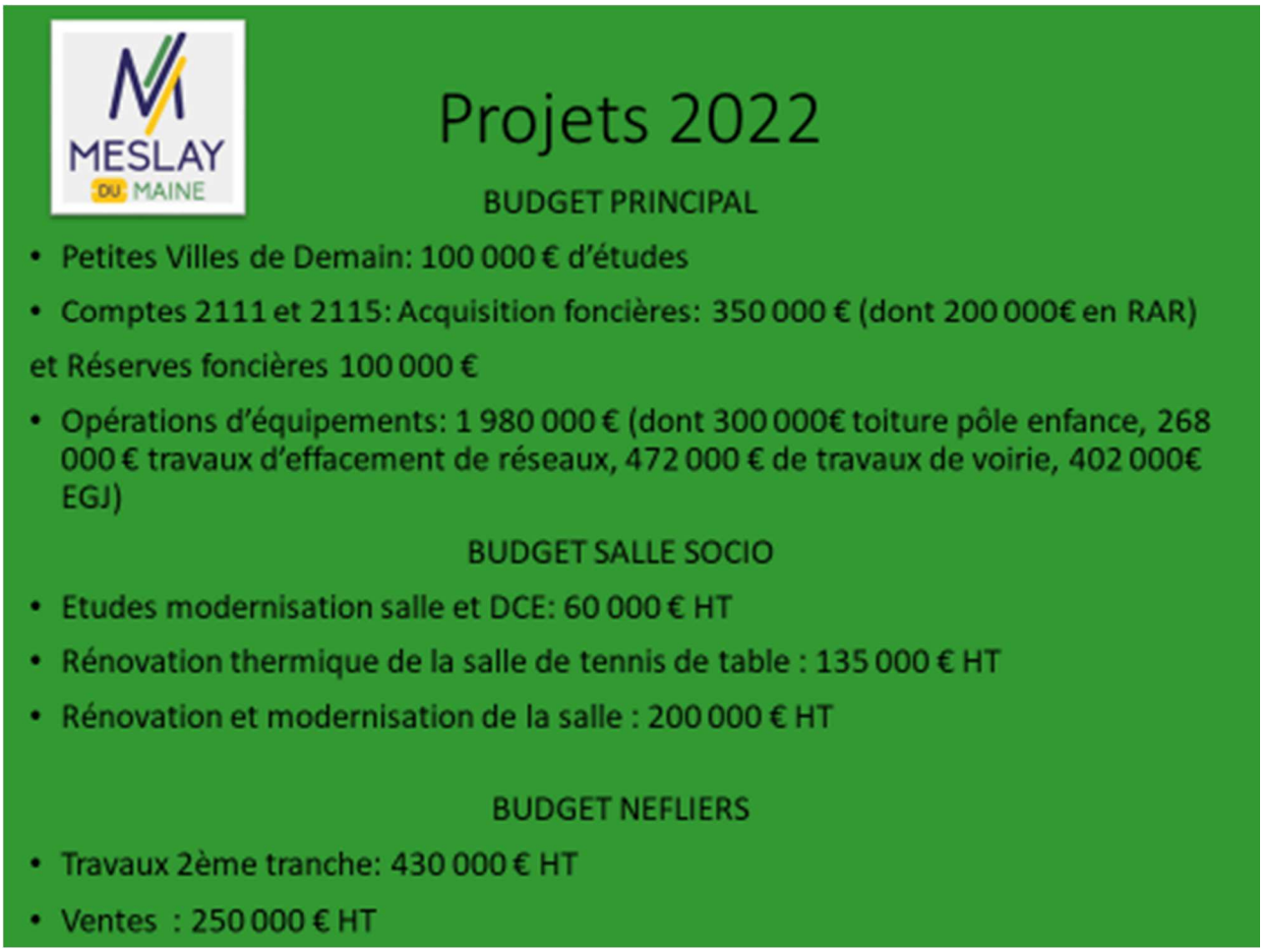

M. CAUCHOIS précise que l'étude de 100 000 € est à la charge de la commune de Meslay, elle est prévue pour organiser le développement de Meslay dans le moyen et le long terme au travers d'un plan guide.
Cette étude sera largement subventionnée.
Il est précisé que le recrutement du poste de chef de projet est partagé financièrement à 50 % par la CCPMG et 50 % par la ville de Meslay.

Monsieur CAUCHOIS précise que le projet du terrain synthétique n'est pas inscrit au BP 2022, le projet dépendra du niveau de subvention possible. Une décision modificative sera prise si besoin.

Anne Flore JOHAN demande « Qui décide de la priorité des Projets Christian BOULAY répond c'est le Conseil Municipal, Mr Cauchois ajoute que les travaux de la Salle Socioculturelle sont prioritaires /Terrain synthétique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les budgets primitifs 2022 selon le tableau présenté ci-dessus.

Suite au vote des budgets, Monsieur le Maire remercie Solène CHAUVEAU, Benoît GASSIOT, Xavier CAUCHOIS et les membres de la commission finances pour le travail réalisé.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2022
POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR

Compte rendu de la commission urbanisme et environnement du 23 mars 2022

Présents : Jacques COUSIN, Patrice FRICOT, Julien GANDON, Daniel GAUDREE, Roger GUITER, Gwénola SUREAU

Excusés : Anne-Flore JOHAN, Maryse TAUNAIS

La commission s'est réunie pour valider certains points de l'aménagement de la place de l'église restés en suspens suite au dernier conseil.

Stationnements vélos et motos :

La commission est unanime sur l'emplacement des stationnements vélos. Il doit être visible, pour une question de sécurité. Elle confirme son choix de placer ces stationnements le long de l'église. Une largeur de 3m en cailloux + sable concassé est proposée.

Elle confirme également les places pour les motos, à côté de l'emplacement PMR, devant l'entrée de la salle paroissiale. Elle suggère de fermer le passage piéton (trait rouge) pour éviter les accrochages avec les motos et cela permettra de positionner 3 places motos.

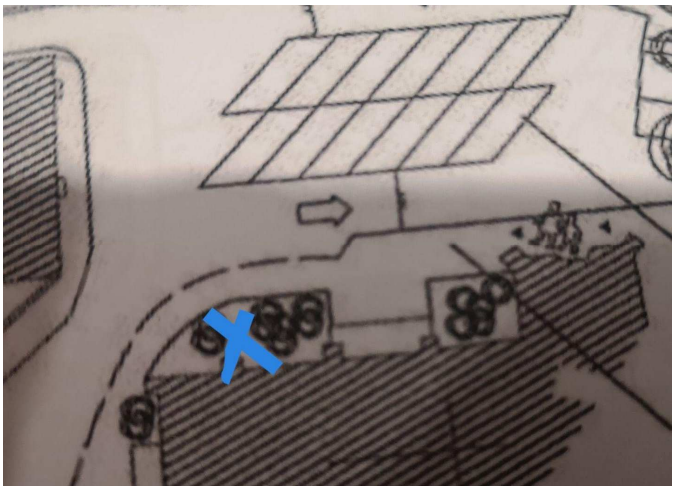

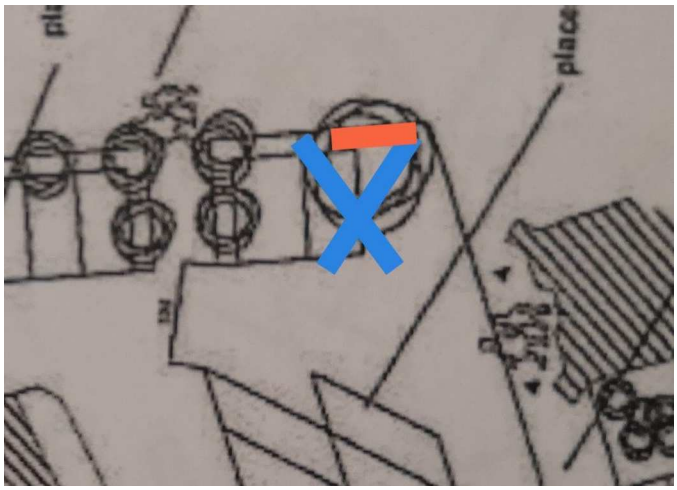

Largeur espace piéton :

La commission dans sa majorité, trouve que 1,80m, cela fait beaucoup. Elle propose donc un compromis : 1,80 m hors tout, cela veut dire que les potelets sont placés dans cet espace.

Espace devant l'entrée principale :

Dans un souci de simplicité d'utilisation pour les pompes funèbres, la commission propose de mettre des barrières plutôt que des potelets. Il lui paraît plus simple d'enlever 2 barrières plutôt que 4 potelets pour les sépultures. A revoir avec Véronique Marquis, DST. Dans tous les cas, prévoir du matériel verrouillable.

Places réservées pour les sépultures :

La commission propose de réserver les 6 places côté l'église, et ainsi laisser l'autre côté pour le stationnement des riverains et demande si les panneaux sont bien placés la veille des sépultures.

Divers :

La commission s'étonne de l'état des parterres aux abords de l'église et souhaiterait connaître à quelle fréquence interviennent les agents ? Cela donne une mauvaise image et ne transmet pas le dynamisme de la ville, alors que pour eux une belle place de l'église est importante.

Vanessa MOREAU s'interroge si les commerçants sont informés de cette modification.
Mme Sureau informe le CM que la situation est provisoire, par ailleurs il existe un protocole de livraison.
Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission ainsi que l'aménagement de la Place de l'Eglise.

Changement d'opérateur de transmission pour les actes réglementaires et budgétaires

Lors du Conseil Municipal du 18 novembre 2021, il a été décidé d'adhérer à e-collectivités. A ce jour, la commune de Meslay-du-Maine utilise Xbus pour transmettre ses actes à la préfecture.
Après en avoir délibéré Conseil Municipal de :

- → changer d'opérateur de transmission,
- → décider d'utiliser l'opérateur de transmission "Adullact", via son dispositif "S2LOW", proposé par le syndicat "e-Collectivités" auquel votre collectivité est membre,-
- → autoriser le Maire à signer l'avenant avec le préfet.

Madame SUREAU quitte la salle du Conseil Municipal

Bâtiment et terrain communal Boulevard du Providence.

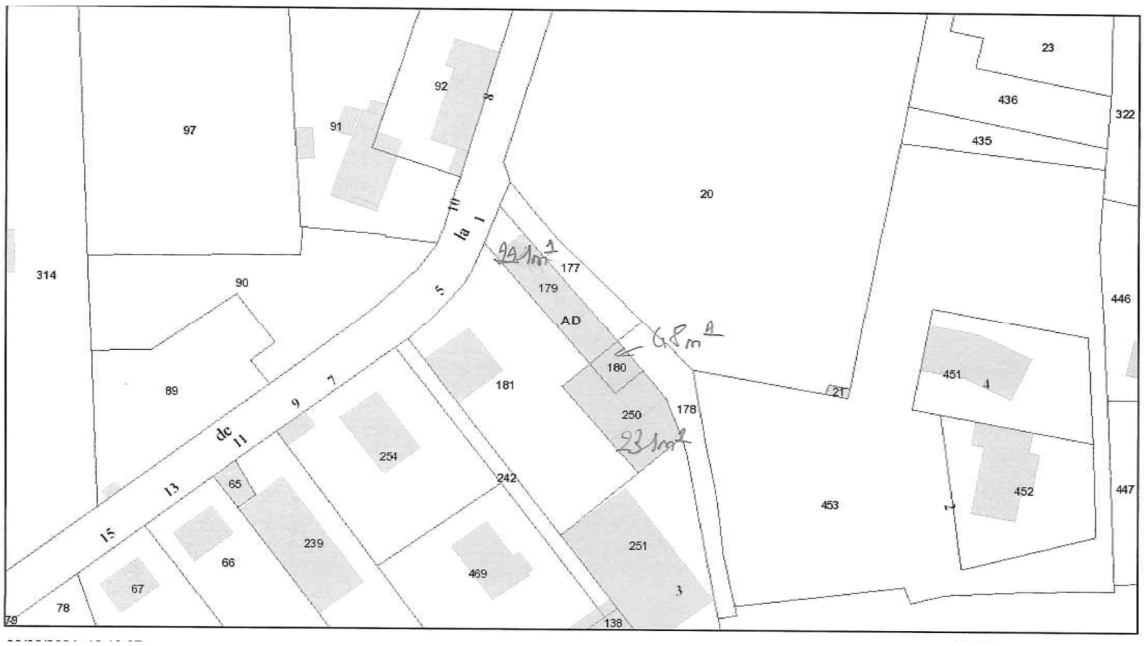

La commune de Meslay-du-Maine a demandé au service des domaines d'estimer le bâtiment sis boulevard de la Providence, d'une superficie de 221 m² (cadastré AD 179), ainsi que le terrain d'une superficie d'environ 279 m² environ (cadastré AD 180 et 250) jouxtant la propriété de Mme SUREAU.
Les Domaines ont estimé le bâti à 15 000 €, avec une marge de 10 % et le terrain au prix de 30 € HT/m².
Madame TAUNAIS informe qu'il avait été envisagé que ce bâtiment soit réhabilité pour que les familles se réunissent après les sépultures.
Madame TAUNAIS regrette le manque de concertation avant le Conseil Municipal, et selon elle, ce dossier est à la limite du conflit d'intérêt.
Monsieur POULAIN précise que ce bâtiment avait été préempté par la commune pour élargir la voie et sécuriser la sortie. Monsieur BOULAY répond que suite à l'aménagement du Boulevard de la Providence, et au sens unique de circulation, la voie, n'aura pas besoin d'être élargie.
M. POULAIN demande si Mme SUREAU qui vient de quitter la salle du CM se porte acquéreur du bâti ?
M. BOULAY répond non mais par un membre de sa famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable à la mise en vente de ces biens (2 abstentions).
Madame SUREAU rejoint la séance du Conseil Municipal.

Informations et questions diverses

- Mise en place du Plan Communal de Sauvegarde : dans le cadre de cette mise en place, M BOULAY souhaite savoir si des membres du Conseil Municipal parlent une langue étrangère ou la langue des signes. M HULOT, Mme Françoise MOREAU ainsi que M CAUCHOIS parlent couramment anglais et sont d'accord pour que leurs noms soient inscrits dans ce document.
- Centre de Collecte pour l'Ukraine : suite à la décision de l'AMF, le centre a fermé ses portes le 18 mars dernier. Monsieur BOULAY remercie les agents de l'espace meslinois pour la mise en place du centre ainsi que les bénévoles et donateurs. Deux camions remplis ont été acheminés à la Protection Civile à Laval.
- Lucile DEROUIN a rejoint l'équipe administrative depuis le 15 mars afin de remplacer Julie GAUTEUL qui est en arrêt maladie.
- Prochains CM : 28 avril, 2 juin, 30 juin ou 7 juillet.

- Elections présidentielles : il manque 1 personne pour tenir la permanence de 15h30 à 19h00 le 10 avril. Les tableaux pour composer les tables de dépouillement vous seront transmis la semaine prochaine.
- Monsieur BOULAY attire une vigilance sur des démarchages abusifs sur la commune
- Soirée CEAS : le 29 mars à l'espace meslinois
- Réunion publique sur la fibre le 5 mai 2022
- Fête de la musique le 17 juin 2022

- *L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h13*